



ouvrir testament 10 ans après

Par **thierry**, le **12/12/2008** à **11:53**

Bonjour,

Ma grand-mère décédée en 1999 a laissée un testament qui n'a pas été ouvert.

La succession des biens de ma grand-mère s'est réalisée en faveur de son fils (mon père).

J'apprends aujourd'hui en 2008 l'existence de ce testament sur lequel je serai porté.

Que va-t-il se passer si je réclame l'ouverture de ce testament sachant qu'apparemment une partie des biens de ma grand-mère me sont légués et qu'ils appartiennent aujourd'hui à mon père ?

L'ouverture de ce testament va t-il me permettre de récupérer ce qui m'a été légué par ma grand-mère ?

Bien à vous

Thierry